

Informations chantier - Dimensionnement

Nom et coordonnées du demandeur : _____
 Nom du chantier : _____
 Lieu du chantier : _____
 Superficie du dallage : _____
 Couche de glissement avec sable humidifié de 2 cm oui non


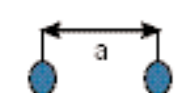
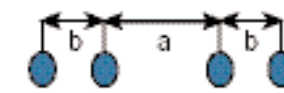
Résultats de l'étude géotechnique

Couche	Profondeur de chaque couche Z tot (m)	Module d'YOUNG de la couche Es (bars)
Couche 1	0,00 (*)	
Couche 2		
Couche 3		
Couche 4		
Couche 5		
Couche 6		

Substratum >>>> Supposé indéformable

(*) 0,00 = Niveau sous le dallage béton

Charge Uniformément Répartie (C.U.R.) kN/m²
 Charge ponctuelle isolée statique : kN
 Pression de contact : MPa

Rayonnages	charge sur une platine :	kN
	dimensions des platines ax =	cm
	ay =	cm
	entraxes des montants : a =	cm
	b =	cm
Camion ou chariot roues simples	charge maxi à la roue :	kN
	pression de contact :	MPa
	entraxe roues : a =	cm
	type de trafic :	
	occasionnel (< 5 pass / jour)	
	courant (< 200 pass / jour)	
	intense (> 200 pass / jour)	
Camion ou chariot roues jumelées	charge maxi à l'essieu :	kN
	entraxe roues jumelées : a =	cm
	entraxe roues simples b =	cm
	pression de contact :	MPa
	type de trafic :	
	occasionnel - courant - intense	

Epaisseur imposée ou souhaitée : _____ cm

Contrôle Qualité



- > Des procédures de contrôle, de la réception des matières premières à la fabrication en unité de production jusqu'aux essais sur béton durci, apportent une garantie de qualité.
- > Les fréquences de contrôle et les critères de conformité de la résistance sont ceux définis dans la norme NF EN 206/CN.

Services associés

- > La densité de notre réseau nous permet de mettre à votre disposition des capacités de production et de transport répondant à vos exigences, ainsi que des moyens de mise en place adaptés à votre chantier, notamment des tapis, des malaxeurs pompes, des pompes...



Votre sécurité est notre priorité



Le béton prêt à l'emploi est un matériau naturel en cours d'évolution. Certains de ses constituants (ciments et adjuvants) peuvent provoquer, lors de sa mise en œuvre, des brûlures, des allergies ou des rougeurs en cas de contact prolongé avec la peau et les yeux. Il est donc recommandé de se protéger, lors de la manipulation des bétons et mortiers, en portant des protections adaptées (bottes, vêtements imperméables, gants, lunettes...)

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre fiche InfoPratic : **"Maniez le béton en toute sécurité"**

Cette fiche est consultable dans nos unités de production et sur www.cemex.fr

Coordonnées



Développement durable et certifications

CEMEX FRANCE est engagé en faveur du Développement Durable grâce à sa politique d'entreprise fondée sur la norme ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Plus d'informations sur : www.cemex.fr



evolution | Polymère Dallage

> Gamme Plus

Béton à propriétés spécifiques (BPS) renforcé de fibres polypropylène/polyéthylène pour dallages industriels et commerciaux (DTU 13.3 parties 1 et 2) et dallages agricoles. Avis Technique du CSTB



- Homogénéité de renforcement
- Sécurité sur le chantier
- Gain de productivité
- Avis Technique CSTB

Suivez-nous sur



Photos: CEMEX - Photos non contractuelles - La présente notice a été rédigée avec le plus grand soin, d'après les résultats d'essais effectués dans nos laboratoires et sur chantiers. Ces informations ne sauraient constituer une garantie ou une responsabilité. CEMEX France Services - GE - Siège social - 2 rue du Versaï - Zone Sic - 94150 Burgis - France - www.cemex.fr - SIRET 722 007 846 RCS Orléans - version 1 - 1/2020 - Copyright © 2020 CEMEX, Inc. Tous droits réservés.

Caractéristiques

- > Béton à propriétés spécifiées (BPS) conforme à la norme NF EN 206/CN.
- > Béton conforme aux spécifications des bétons de dallage de la norme NF P 11.213 (DTU 13.3) partie 1 (dallages à usage industriel ou assimilés) ou partie 2 (dallages à usage autre qu'industriel ou assimilés).
- > Procédé sous Avis Techniques du CSTB : béton renforcé de fibres polypropylène / polyéthylène (longueur de 40mm) pour dallages industriels et commerciaux, en substitution d'une partie des armatures traditionnelles, ou, dans les dallages n'ayant pas d'autre rôle que celui de répartir la charge qui leur est directement appliquée (DTU parties 1 et 2).
- > L'avis technique impose des spécifications supplémentaires au DTU 13.3 :
 - classe de résistance minimale du béton : C30/37,
 - dosage minimal en ciment : 300 kg/m³,
 - rapport Eeff/C maximum : 0.55.
- > Note de calcul établie par un bureau d'études.
- > Redistribution tridimensionnelle et homogène des contraintes générées par l'exploitation des dallages.
- > Consistance S4 (affaissement de 160 à 220mm) facilitant la mise en œuvre. Possibilité de consistance S5 (autoplaçante) sauf si couche d'usure.
- > Pompable.



Avantages

- > Résistance et dosage en fibres garantis.
- > Procédé adapté aux fortes contraintes d'exploitation : charges ponctuelles importantes, charges roulantes à trafic intense.
- > Facilité et rapidité de mise en œuvre.
- > Réduit le volume et le poids des armatures lors de la manutention.
- > Améliore la sécurité sur chantier.



- > Meilleure résistance à la fatigue et aux chocs.
- > Meilleure maîtrise de la fissuration.
- > Optimisation de l'épaisseur du dallage.
- > Homogénéité garantissant une meilleure efficacité du renforcement, la fabrication en unité de production assurant une répartition optimale des fibres.
- > Produit parfaitement adapté à l'utilisation du "screed laser".
- > Moins de stockage.
- > Fibres ne présentant pas de risques vis-à-vis des animaux.
- > Résistance aux agressions chimiques.

Domaine d'applications

- > Dallages industriels et commerciaux entrant dans le domaine d'application du DTU 13.3 partie 1 (dallages à usage industriel ou assimilés) et partie 2 (dallages à usage autre qu'industriel ou assimilés) :
 - usines, ateliers, entrepôts, laboratoires...
 - commerces, magasins, halls, chambres froides...
 - bureaux, garages, parcs de stationnement...
- > Dallages intérieurs et extérieurs.
- > Dallages agricoles, couverts par Avis Technique du CSTB en environnement XA2, pour un ciment de type ES (conforme à la norme XP P 15.319), avec un dosage en ciment minimum de 350 kg/m³, une résistance minimale C35/45 et un rapport Eeff/C maximum de 0,50. Exemples de dallages agricoles possibles :
 - Aires d'ensilage, aires de circulation, hangars à fourrage, aires de stockage, salle de traites, bâtiments avicoles, bâtiments porcins ...
- Les applications suivantes ne sont pas couvertes par l'Avis Technique :
 - dallages faisant office de tirant ou de buton au sein de l'infrastructure,
 - dallages supportant des éléments de structures descendant les charges de superstructures (murs porteurs ou poteaux),
 - dallages supportant des machines vibrantes,
 - dallages en situation d'agression chimique intense (XA3).



Précautions d'emploi

- > L'utilisation de béton renforcé de fibres polypropylène /polyéthylène ne peut se faire qu'à partir d'une note de calcul préalable et en suivant les recommandations de l'Avis Technique (disponible sur simple demande) :
 - Dans tous les cas, il est nécessaire de conserver un treillis soudé de 0.06% dans chaque direction ce qui correspond à un treillis de type ST15C pour les dallages correspondants au DTU 13.3 partie 1 (épaisseur minimale de 15 cm) ou un PAF C pour ceux correspondant au DTU 13.3 partie 2 (épaisseur minimale de 13cm),
 - conserver les renforts aux points singuliers (pourtours de poteaux, angles, regards...),
 - l'Avis Technique rappelle les dispositions du DTU 13.3 (partie 1 ou 2 selon l'usage industriel ou autre) qui doivent être suivies : valeurs minimales pour les performances du sol d'assise et de la couche de forme, disposition des joints et rapport des côtés des panneaux, épaisseur minimale des dallages (15cm minimum pour les dallages industriels et 13cm pour les dallages autres qu'industriels)...
- > Lors du surfaçage, veiller à réincorporer les éventuelles fibres qui apparaîtraient en surface à l'aide d'une poutre vibrante.
- > Après la finition du dallage, une cure du béton doit être effectuée.
 - Pour des températures ambiantes entre 5 et 15°C, il faut tenir compte des allongements des temps de durcissement avant l'opération de surfaçage. Pour réduire ce temps de durcissement des formulations spécifiques sont disponibles sur demande.
- > Jointage ≤ 5m en extérieur et ≤ 6m en intérieur.

Tout ajout d'eau ou d'autres produits sur chantier est interdit.

Services

- > En l'absence de prescription au CCTP, une note de dimensionnement établie par un bureau d'études peut vous être proposée à partir des informations fournies par le client.